

DOSSIER DE DEMANDE D'ADMISSION EN SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

Année scolaire
2023-2024

Photo

ENTRÉE EN 5^{ème} 4^{ème} 3^{ème}

Ce dossier doit être retourné au Collège Django-Reinhardt AU PLUS TARD le 07 avril 2023.

SECTION SPORTIVE DEMANDÉE : NATATION RUGBY

L'ÉLÈVE

NOM : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Nom du ou des représentant(s) : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Courriel : @

Etablissement scolaire actuel : Classe :

Collège de secteur :

Les familles sollicitant une dérogation doivent compléter l'imprimé prévu et indiquent comme motif « PARCOURS SCOLAIRES PARTICULIERS ».

Club sportif fréquenté : Nom de l'éducateur :

Date et signature de l'élève :

Date et signature des parents :

PROJET DE L'ÉLÈVE – RAISONS QUI MOTIVENT CETTE CANDIDATURE

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Cadre réservé à la commission de recrutement du collège Django Reinhardt **(NE PAS ECRIRE DANS CE CADRE)**:

Admis

Liste d'attente

Refusé(e)

INFORMATIONS IMPORTANTES

1. Les conditions d'admission et résultats :

- Dossier complet avec pièces demandées.
- Pour la section sportive scolaire **RUGBY** uniquement : tests d'admission.
- Appartenir à un club.
- Être admis dans le niveau de classe correspondant.
- Avoir des bulletins montrant un niveau satisfaisant et un comportement irréprochable.
- **Ne pas choisir d'options supplémentaires à partir de la 5^{ème} (LCA, LCE, BIA, ...).**

Une commission interne étudiera les demandes d'admission en section sportive fin avril 2023 et s'appuiera sur l'avis du club de l'élève. L'admission des élèves hors secteur sera soumise à l'avis favorable de l'Inspecteur d'Académie pour les demandes de dérogations.

Les résultats d'affectation seront donnés aux familles par l'établissement d'origine au plus tard fin juin pour l'ensemble des niveaux. Il appartiendra aux familles de remplir un dossier d'inscription administrative au collège.

2. Les objectifs de la section sportive : allier réussite scolaire et perfectionnement sportif

- Exiger des comportements exemplaires au collège.
- Développer et améliorer les compétences sportives des élèves.
- Former à l'arbitrage, au rôle d'éducateur, au respect des règles...
- Préparer à la compétition : l'Association sportive du collège les mercredis et les week-ends en club.

3. L'organisation annuelle

L'activité se déroulera :

- Pour la natation : piscine du Port-Marchand
- Pour le rugby : stade Jean-Alex Fernandez et collège

4. Le fonctionnement

- Les élèves de la section sportive scolaire seront libérés de cours à 15h30 tous les jours.
- Du soutien scolaire est proposé en plus pour accompagner le parcours de réussite.
- Les élèves de la section sportive rugby ont 3 heures d'entraînement au collège les mardi et jeudi de 15h30 à 17h00, dans le cadre de la section sportive scolaire.
- Dans le cadre du partenariat avec RCT, un parcours spécifique est proposé aux licencié(e)s RCT dès la classe de 4^{ème} (entraînements club et section sportive mutualisés).

5. La charte d'engagement

Les élèves appartenant aux sections sportives devront avoir une attitude irréprochable en classe, au collège, lors des entraînements et compétitions. Pour tout comportement inadapté ou travail scolaire insuffisant, les élèves pourront être exclus temporairement voire définitivement de la section.

Une Charte sera signée, à la rentrée, par l'élève et sa famille.

Les élèves s'engagent à être licenciés en club et à l'Association Sportive du collège et participer aux compétitions scolaires.

6. Pièces à fournir :

- Photocopies des bulletins du 1^{er} et 2nd trimestre de l'année en cours.
- Le document annexe (avis de l'éducateur du club, des professeurs, du/de la directeur(rice) ou du chef d'établissement actuel).
- Copie de la demande de dérogation obligatoire pour les élèves qui ne dépendent pas du secteur Django Reinhardt (cette demande est à retirer et à transmettre à l'école ou au collège de secteur).

7. Les frais financiers

Les élèves inscrits en section sportive sont tenus de prendre la licence UNSS du collège pour les activités de l'Association Sportive et les compétitions du mercredi après-midi. Son coût total est de 30 euros pour toute l'année scolaire 2023-2024.

ATTENTION POUR LA SECTION SPORTIVE RUGBY :

Des tests d'admission se dérouleront **le mercredi 12 avril 2023 de 13h30 à 15h00 au stade Léo Lagrange.**

Cette note tient lieu de convocation.

RENSEIGNEMENTS SUR LA SCOLARITÉ DE L'ÉLÈVE

APPRÉCIATION DU PROFESSEUR D'EPS faisant apparaître des éléments sur les aptitudes physiques de l'élève (coordination, esprit d'initiative, sens de l'équipe, ténacité, fair-play, rayonnement etc.) :

Date :

Signature :

APPRÉCIATION DU PROFESSEUR PRINCIPAL faisant apparaître si l'élève est, selon lui, capable de réussir une scolarité au sein d'une section sportive (capacité de travail, comportement, engagement au sein du collège,...) :

Date :

Signature :

Signature du Chef d'établissement du collège fréquenté :

Cachet de l'établissement :

RENSEIGNEMENTS SPORTIFS – A REMPLIR PAR L'ENTRAINEUR

VALEUR SPORTIVE DANS LE CLUB :

Club fréquenté (*fournir une copie de la licence*) :

Nombre d'années de pratique : Nombre d'entraînements par semaine :

Niveau de pratique (départemental, régional, national...) :

POUR LA SECTION SPORTIVE RUGBY : poste préférentiel :

AVIS DE L'ENTRAINEUR (personnalité du candidat, niveau actuel de compétences, marge de progrès, motivation, comportement...) :

Date :

Signature :

DOSSIER Complet reçu le :